Matheysine
Communauté de communes

À partir de janvier 2027,

nouveau contrôle d'accès
par lecture de plaque
d'immatriculation

Les déchetteries se modernisent

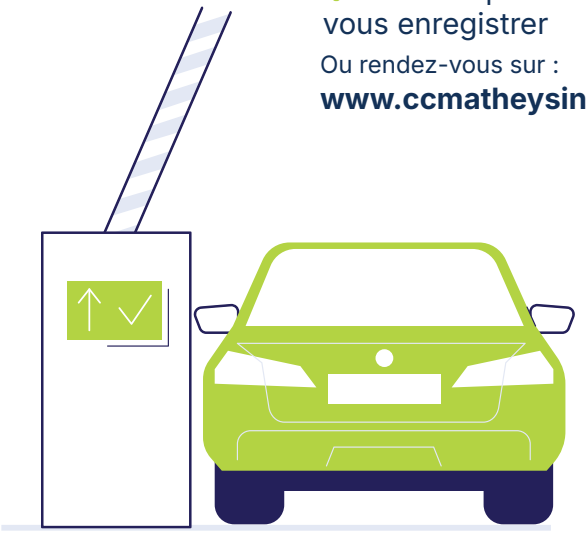
Inscrivez votre véhicule
à partir du 1er septembre 2026.

Une démarche gratuite, simple et rapide



Scannez pour
vous enregistrer

Ou rendez-vous sur :
www.ccmatheysine.fr





Les contrôles d'accès débuteront le 1er janvier 2027.
À compter de cette date, seuls les véhicules enregistrés
et validés pourront accéder aux déchetteries intercommunales.

Pourquoi ce changement ?

Les déchetteries se modernisent pour :

- garantir un service réservé aux habitants et aux professionnels cibles (petites entreprises) du territoire ;
- maîtriser les apports et les flux afin d'adapter le service et d'en assurer la pérennité ;
- répondre aux enjeux environnementaux et aux évolutions réglementaires.

Comment s'inscrire ?

1. Connectez-vous au portail d'inscription
2. Renseignez vos coordonnées
3. Téléchargez les justificatifs demandés (Carte grise + avis d'imposition ou certificat de domicile)
4. Enregistrez vos véhicules

Une fois votre inscription validée, vos plaques d'immatriculation permettront l'ouverture automatique de la barrière.



Besoin d'aide pour l'inscription ?
En 2026, des permanences sont organisées dans les déchetteries pendant leurs horaires d'ouverture :

7 décembre - Sousville 8h30-12h et 14h-16h30
8 décembre - Corps 9h à 12h
9 décembre - La Motte d'Aveillans 8h30-12h et 14h-16h30
10 décembre - Sousville 8h30-12h et 14h-16h30
11 décembre - Lavaldens 9h à 12h
11 décembre - Valbonnais 14h-16h30

Quels véhicules autorisés ?

Véhicules	Professionnels	Particuliers
- 3.5 tonnes	✓	✓
= 3.5 tonnes	✗	✓
+ 3.5 tonnes	✗	✗

Pour tous : 25 passages par an et par foyer sont inclus dans le service. À partir du 26ème passage, les passages supplémentaires seront facturés selon le tarif en vigueur.

Une question ?
Retrouvez toutes les réponses dans notre FAQ sur www.ccmatheysine.fr